



Ivresse au volant: Berne durcit les sanctions

Article du 10 août 2014. C. Garcin.

Thème:

Europe - alcool ^[1]

Date du document:

Dimanche Août 10 2014

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

En Suisse, depuis le 1er juillet 2014, les conducteurs interpellés avec une alcoolémie égale ou supérieure à 1,6 g/l de sang doivent passer une "évaluation d'aptitude à la conduite" pour récupérer leur permis. Le conducteur infractionniste sera reçu en entretien (1h) avec un spécialiste en médecine du trafic qui le questionne sur ses habitudes en matière d'alcool et procède à l'examen clinique. Une analyse capillaire sera éventuellement effectuée pour confirmer la chronicité de la consommation excessive. Le coût global à charge pour le conducteur est de 1400 francs suisses, soit environ 1150 euros. Le retrait de permis à durée indéterminée à titre préventif peut être prononcé. En cas de dépendance à l'alcool, l'Ofrou (l'Office fédéral des routes) recommande une année d'abstinence totale prouvée par des prises de sang régulières.

Auteur(s):

Tribune de Genève

Lien(s) utile(s)

- <http://www.tdg.ch/suisse/ivresse-au-volant-Berne-durcit-les-sanctions/story/12876137?cache=9efAwefu> ^[2]

[Retour à la base documentaire](#) ^[3]
